



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 35928

Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur l'avenir de l'Institution nationale des invalides (INI). La Fédération nationale des plus grands invalides de guerre, qui compte dans ses rangs un très grand nombre de blessés médullaires et paraplégiques, s'inquiète très fortement de la fermeture du bloc opératoire de l'INI et donc du service de chirurgie. Les témoignages d'éminents professeurs de médecine, tous spécialistes de chirurgie, contredisent avec force la prise de position du conseil d'administration de l'INI. Ces praticiens s'inquiètent des conséquences d'une telle situation au détriment des militaires ayant droits à réparation, actuels et à venir. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il compte procéder au réexamen de ces décisions qui apparaissent en contradiction avec la présence de nombreux soldats français dans des pays où ils sont exposés au risque de blessures très graves.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants a demandé au directeur de l'Institution nationale des Invalides (INI) de lui adresser un projet de lettre d'orientation stratégique concernant cet établissement public, sur la base des orientations et recommandations résultant des conclusions du rapport rédigé par l'inspecteur général du service de santé des armées. La première étape de ce document consiste en la rédaction d'un exposé médical argumenté à partir des éléments d'activité actualisés et de leur analyse prospective au regard des missions, des potentialités et des opportunités de l'établissement dans son contexte d'emploi. Les deux premiers axes de travail retenus concernent l'évolution de l'offre de soins, d'une part, l'analyse des besoins d'infrastructure et logistiques, d'autre part. Il a été demandé aux pilotes des groupes de travail constitués dans le cadre de ce projet de n'exclure, a priori, aucune hypothèse dans leur démarche, à savoir le partenariat avec les hôpitaux du service de santé des armées, de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris ou du secteur privé, la répartition des lits en hospitalisation de jour ou en hospitalisation de court, moyen ou long séjour, l'inventaire des actes techniques spécialisés utiles au diagnostic, à l'expertise et à la prise en charge thérapeutique des patients et le recensement des moyens techniques nécessaires à leur mise en oeuvre dans des conditions de sécurité et de qualité rigoureusement conformes aux recommandations de la Haute Autorité de santé. Le secrétaire d'État souhaite qu'un plan médical ambitieux soit élaboré, susceptible de positionner l'établissement comme structure de référence dans ses domaines de prédilection au bénéfice prioritaire des ayants droit statutaires du centre des pensionnaires, ainsi que des jeunes combattants blessés, tout en conservant l'ouverture au service public hospitalier. Ce plan a une limite précise dans ses objectifs, en ce qu'il vise à optimiser la prise en charge du handicap, en particulier les handicaps les plus lourds. Le suivi au long cours des traumatisés médullaires, en particulier la prise en charge à tous les stades, notamment sur le plan opératoire, des escarres, est clairement identifié comme un domaine de prédilection. Il a aussi, bien entendu, des limites budgétaires. Le conseil d'administration de l'INI, réuni le 24 octobre 2008, a confirmé la pertinence de cette orientation. Elaboré avec l'aide extérieure de la tutelle, de la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, des usagers, et plus généralement des partenaires habituels de l'institution, le projet de lettre d'orientation stratégique sera remis au secrétaire d'État au mois d'avril 2009 après avoir été préalablement

soumis à l'approbation du conseil d'administration de l'établissement public.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35928

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10087

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1041